



15 février 2024

(24-1341)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE: LOI SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE

Membre présentant la notification	RÉPUBLIQUE DE CORÉE
--	---------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur les marques de fabrique ou de commerce
Objet	Marques de fabrique ou de commerce
Nature of notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2024/IP/KOR/24_01310_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/KOR/T/7
Brève description du texte juridique notifié <p>Des modifications ont été apportées aux réglementations sur les marques de fabrique ou de commerce ne pouvant pas faire l'objet d'un enregistrement, etc. Dans le système précédent, une demande de marque de fabrique ou de commerce déposée ne pouvait pas être accordée lorsque celle-ci était identique ou similaire à une marque déjà enregistrée par une autre personne sur la base du principe de la priorité au premier déposant. Le nouveau système autorise l'octroi d'une telle marque de fabrique ou de commerce avec le consentement du détenteur de la marque de fabrique ou de commerce déjà enregistrée.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	1 ^{er} mai 2024
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	22 janvier 2024
Autres renseignements	Le texte le plus récent et les textes précédents sont disponibles à l'adresse suivante: https://elaw.klri.re.kr/kor_service/lawView.do?hseq=64148&lang=ENG
Organisme ou autorité responsable	Office coréen de la propriété intellectuelle Courrier électronique: kipomla@korea.kr

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.